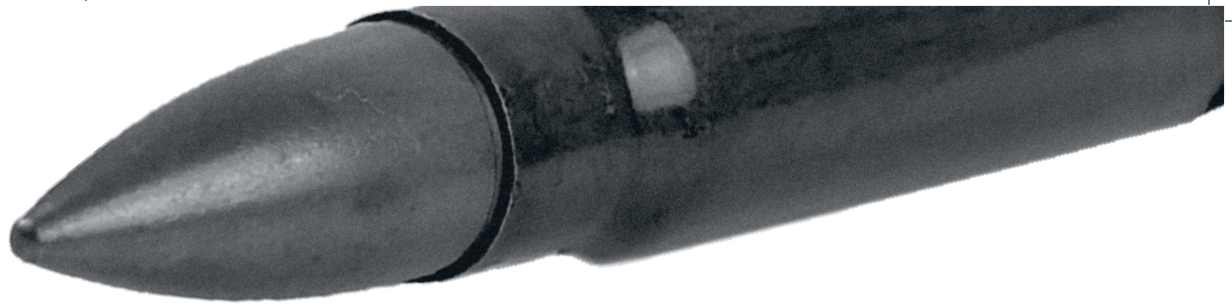


JAB
CH-8031 Zurich
P.P. / Journal

Poste CH SA

Changements d'adresse:
GSsA, CP 1515, 8031 Zürich
www.gssa.ch/adresses



GSsA

JOURNAL NO 149
OCTOBRE 2026

Organe d'échanges et de débats du Groupe pour une Suisse sans Armée

Colombe de la paix ou vautour ?

La Suisse ne fait pas la guerre. Mais elle l'alimente, au profit de quelques-uns. Il est temps de dire non à cette pitoyable mentalité de vautour, par responsabilité envers le monde.

PAGE 3

« Les PME doivent supprimer des emplois »

Swissmem et consorts mènent le bras de fer autour de la loi sur le matériel de guerre. Les arguments sans cesse ressassés par l'industrie de l'armement sont pourtant réfutés depuis longtemps.

PAGE 3

Dire non à la nouvelle loi sur le matériel de guerre, un devoir féministe

L'assouplissement de la LFMG est incompatible avec une conception féministe de la paix. L'agenda Femmes, paix et sécurité (*Women, Peace and Security, WPS*) le montre clairement.

PAGE 5

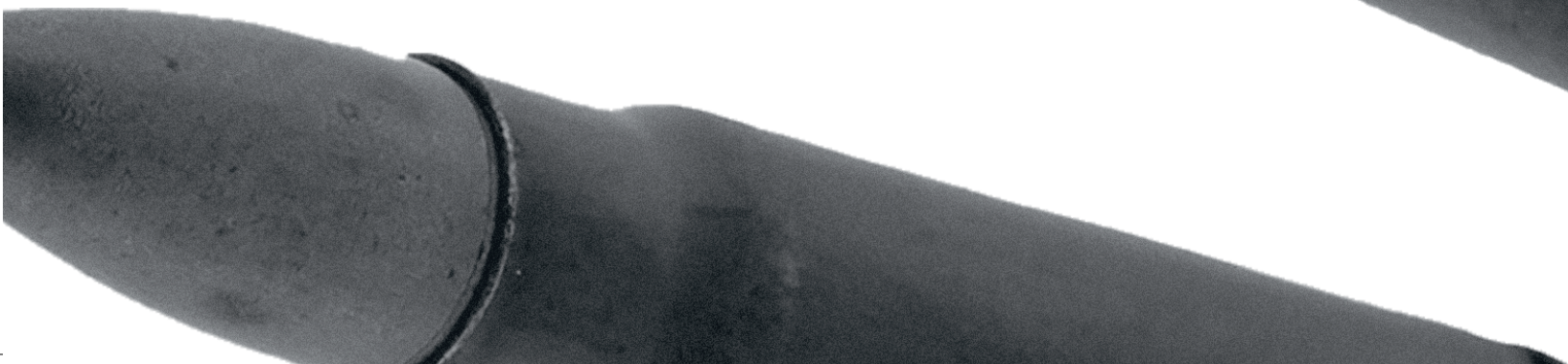
Participez maintenant !

Soutenez la campagne sur
referendum-materieldeguerre.ch/#participer



DES ARMES SUISSSES DANS LES ZONES DE GUERRE ?

NON !



INTRODUCTION

EXPLICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,

Déjà un nouveau Journal du GSsA ? Le dernier vient pourtant à peine d’arriver dans ma boîte aux lettres. Il traîne encore, intact, sur ma pile « à lire un jour ». Je connais ça moi aussi. Mais il y a une bonne raison pour que le dernier numéro de l’année vous parvienne déjà. Dans quelques semaines, nous voterons sur la modification de la loi sur le matériel de guerre (LMG). Si vous nous lisez assidûment, nous vous tenons informé-es de ce dossier depuis un moment.

Ce numéro a deux objectifs. D’abord, une chose à ne surtout pas oublier : votez non ! Ensuite, vous donner les arguments pour en débattre. Nous avons besoin de vous pour faire connaître nos arguments et gagner cette votation. Ce numéro est donc entièrement consacré à la votation sur le matériel de guerre du 29 novembre.

En page 3, nous réfutons toute une série d’arguments du lobby de l’armement. Deux pages plus loin, nous examinons la révision de la LMG sous un angle féministe. Enfin, en page 8, dont le nom « La dernière » tend parfois à minimiser l’importance, vous découvrirez comment participer à une campagne large, populaire et ancrée sur le terrain. Et il reste encore bien d’autres choses à découvrir entre les deux.

Dans une période difficile pour la politique de paix, nous avons une occasion unique de gagner une votation. À condition de bien nous y prendre. Pour une force pacifiste de gauche, remporter une votation populaire relève généralement de l’impossible. Mais en ces temps hors norme, pourquoi ne pas rendre l’impossible possible ?

Merci pour votre engagement !

Joris Fricker
Pour l’équipe de rédaction

Impressum

Rédaction : ANDREAS WEIBEL, CHARLINE MAIRE, ELIA GERBER, FABIO BRIANTE, JONAS HEEB, JORIS FRICKER, JOSEF LANG, MARTIN PARPAN, MIRJAM STEINER, NOEMI BUZZI, NOËMI HOLTZ, OGER, PAULINE SCHNEIDER, RAYYÁN REHOUMA, TOBIA SCHNEBLI

Abonnement : 20.– PAR AN À VERSER AU CCP 12-11508-2. LES MEMBRES DU GSSA SONT ABONNÉS D’OFFICE.

Articles et lettres : À ADRESSER AU SECRÉTARIAT ROMAND DU GSSA, CP 151, 1211 GENÈVE 8,

E-mail : GSSA@GSSA.CH

Dessins : OGER, **Mise en page :** ALINE WIESFLECKER, **Impression :** ROPRESS ZÜRICH, **Tirage :** 15’000, QUATRE FOIS PAR AN, **ISSN 1663-5701**

LES COURRIERS DES LECTEURS/LECTRICES SONT BIENVENUS. LES ÉDITEURS/TRICES SE RÉSERVENT LE DROIT D’ÉCOURTER LES SOUMISSIONS. MERCI DE NOUS INFORMER DES CHANGEMENTS D’ADRESSE, ADRESSES INCORRECTES ET / OU EN DOUBLE. LE CONTENU DE CE JOURNAL EST SOUMIS À LA LICENCE CREATIVE COMMONS CC BY-ND-NC 4.0. À DES FINS NON-COMMERCEIALES, IL PEUT ÊTRE UTILISÉ LIBREMENT À CONDITION QUE LA SOURCE SOIT MENTIONNÉE.

Mais au fait, c’est quoi, la LMG ?

En novembre, l’électorat suisse votera sur le référendum contre la modification de la loi sur le matériel de guerre. Une large alliance, dont fait partie le GSsA, a lancé et fait aboutir ce référendum. Notre opposition à un assouplissement des règles d’exportation est évidente. Mais que prévoit exactement la réforme ? La réponse n’est pas si simple. Le projet touche plusieurs domaines et modifie différents aspects de la législation. SILAS MUGGLI

UNE HISTOIRE JALONNÉE DE SCANDALES

Le débat sur l’exportation de matériel de guerre suisse n’est pas nouveau. Un tournant important s’est produit à la fin des années 1960. En 1968, l’ambassadeur de Suisse à Lagos, Fritz Real, écrivait au gouvernement suisse pour lui signaler qu’il avait reçu des informations selon lesquelles des canons suisses de la société Bührle & Co. étaient utilisés dans la guerre du Biafra. Comme l’ont révélé les enquêtes qui ont suivi, Bührle avait trompé les autorités et exporté une centaine de pièces d’artillerie vers le Nigeria au lieu de l’Éthiopie. La clémence dont Bührle a bénéficié lors de son jugement a suscité un tollé général, qui a entraîné plusieurs modifications législatives. Jusque-là, les exportations d’armes étaient soumises à un régime d’autorisation datant de 1938. Après le scandale Bührle, les contrôles sont renforcés et une commission d’experts est instituée. En 1972, une initiative demandant l’interdiction totale des exportations d’armes échoue de justesse. Elle recueille 49,7 % de oui. La même année, en guise de contre-projet indirect, le Parlement adopte la première loi spécifiquement consacrée au matériel de guerre.

La prochaine grande étape intervient dans les années 1990. De nouvelles guerres et l’évolution du commerce mondial des armes rendent nécessaire la révision d’une loi vieille de vingt ans. En 1992, une nouvelle initiative est déposée. Elle demande une interdiction presque totale des exportations de matériel de guerre.

Le Parlement adopte la nouvelle LFMG en 1996. L’année suivante, l’initiative est rejetée par le peuple, avec seulement 22,5 % de oui, ainsi que par tous les cantons.

Le débat politique ne s’arrête pas là. En 2009, la Suisse vote une nouvelle fois sur une interdiction de principe des exportations de matériel de guerre. Portée par une large alliance, l’initiative populaire recueille 32,8 % de oui.

Depuis, le débat s’est progressivement inversé. À la fin du XXe siècle, il s’agissait encore de limiter la participation suisse aux souffrances causées par la guerre. Aujourd’hui, un autre argument domine : le prétendu désavantage des

entreprises d’armement suisses face à la concurrence internationale.

Après le scandale Bührle, l’indignation avait entraîné une profonde révision de la législation. Une initiative avait même frôlé la victoire dans les urnes. Aujourd’hui, cette indignation se fait largement attendre.

C’est dans ce climat politique qu’intervient la nouvelle révision. Elle menace de balayer de nombreux acquis et ferait de la Suisse une exception incontrôlée en Europe.

UNE DANGEREUSE EXCEPTION POUR NOS « AMIS OCCIDENTAUX » ?

La loi actuelle interdit les exportations de matériel de guerre vers les pays impliqués dans un conflit armé interne ou international. La révision ne supprime pas formellement cette interdiction, mais elle introduit des exceptions.

Les exportations deviendraient possibles vers les États figurant à « l’annexe 2 ». Cette liste est définie par le Conseil fédéral. Plusieurs pays y ont été ajoutés en juillet dernier.

Des exportations vers ces États seraient possibles même s’ils participent à un conflit armé. Il faudrait toutefois qu’elles soient compatibles avec le droit de la neutralité, les droits humains et les obligations internationales de la Suisse.

Comme nous le savons, il est presque toujours possible de justifier cette compatibilité d’une manière ou d’une autre. Aucune ligne rouge claire n’est fixée.

LA FIN DE LA CLAUSE DE NON-RÉEXPORTATION

Jusqu’ici, la réexportation de matériel de guerre suisse est fortement limitée. Elle n’est possible que dans des conditions strictes. À l’avenir, elle pourrait être autorisée plus facilement lorsque le matériel est destiné à un État considéré comme admissible. Le danger est évident : à chaque réexportation, le contrôle diminue. Une fois le matériel de guerre arrivé dans un État tiers autorisé, il devient difficile de savoir où il finira. Le contrôle se complique encore lorsqu’il est intégré à d’autres systèmes ou transformé dans un ou plusieurs

pays. Certaines pièces d’armement pourraient ainsi devenir pratiquement impossibles à tracer.

CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ? NON MERCI !

La nouvelle compétence dérogatoire du Conseil fédéral est particulièrement problématique. En cas de « circonstances exceptionnelles », le Conseil fédéral pourrait s’écarter des critères prévus par la loi si cela s’avère nécessaire pour préserver les « intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère ou de sécurité ». Or, c’est le Conseil fédéral lui-même qui détermine ces intérêts. Et rappelons-le : cinq de ses sept membres appartiennent à des partis qui souhaitent aller bien plus loin que l’assouplissement proposé. Un mécanisme essentiel de contrôle démocratique serait ainsi affaibli. Aujourd’hui, les règles encadrant les exportations d’armes sont inscrites dans la loi. Demain, le Conseil fédéral disposerait d’une marge de manœuvre supplémentaire pour y déroger au cas par cas. Si la révision est acceptée, Bührle, aujourd’hui Rheinmetall, n’aurait même plus besoin de falsifier des autorisations d’exportation. Il lui suffirait d’entretenir les bonnes relations à Berne. Les exportations d’armes les plus sensibles dépendraient ainsi davantage de l’appréciation du Conseil fédéral. Certes, toute dérogation devrait être limitée dans le temps et justifiée devant le Parlement. Mais aucune approbation préalable de celui-ci n’est prévue. Pour du matériel de guerre, dont l’utilisation peut avoir des conséquences considérables, ce transfert de pouvoir décisionnel est loin d’être anodin.



Nos drapeaux sont suspendus dans toute la Suisse !

RÉFUTATION DES CONTRE-ARGUMENTS

Les arguments de Swissmem en faveur de la nouvelle loi sur le matériel de guerre : contradictoires, opaques et trompeurs

Lors de la dernière session d'hiver, Swissmem a mené avec succès une campagne de lobbying en faveur d'un assouplissement de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG), contre lequel le GSsA a lancé un référendum. Ce texte réfute les principaux arguments en faveur de la nouvelle loi sur le matériel de guerre. CHARLINE MAIRE



Avec l'assouplissement des restrictions à l'exportation impulsé par Swissmem, la probabilité que du matériel de guerre suisse soit utilisé dans les conflits augmente.

« L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT EST AU BORD DU GOUFFRE »

C'est tout simplement faux. En 2025, l'industrie de l'armement a manqué de peu une année record, car elle n'a pas pu dépasser les chiffres de 2022, année où la Russie a attaqué l'Ukraine. La Suisse a exporté pour 948,2 millions de CHF de matériel de guerre. Ces exportations ont encore eu lieu sous l'ancien régime de la LFMG, ce qui signifie que le SECO devait autoriser toutes les exportations, empêcher les livraisons vers des pays bellicistes et que les réexportations étaient également interdites. Ces chiffres ont néanmoins été atteints.

« LES PME DEVRONT SUPPRIMER DES EMPLOIS »

Les leaders des exportations suisses de matériel de guerre ne sont pas des PME, mais de grands groupes, dont la plupart sont d'ailleurs détenus par des capitaux étrangers. Parmi ces entreprises figurent Rheinmetall, Mowag, Ruag et SwissP Défense. Les PME suivent loin derrière, ce qui s'explique par le fait qu'elles sont plutôt spécialisées dans des biens militaires spécifiques ou à double usage.

Le vote de novembre ne porte toutefois que sur la loi sur le matériel de guerre, qui concerne donc en premier lieu les grandes entreprises d'armement, et non les PME.

« L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT EST INDISPENSABLE À LA PROSPÉRITÉ DE LA SUISSE. SI LA NOUVELLE LOI ÉTAIT REJETÉE, DES EMPLOIS DEVRAIENT ÊTRE SUPPRIMÉS »

Même si l'industrie de l'armement est en plein essor, elle ne représente qu'une part négligeable des exportations totales de la Suisse, à savoir 0,21 % en 2025. Ce chiffre est comparable à celui des exportations de chocolat. Seulement, l'industrie chocolatière ne se vante pas de garantir la prospérité de la Suisse.

L'argument selon lequel des emplois devraient être supprimés surprend au vu de la hausse des chiffres des exportations. Après tout, le référen-

dum sur le matériel de guerre vise uniquement à préserver le statu quo, et non à restreindre davantage les exportations. Il n'y aurait donc en réalité aucune raison de procéder à des licenciements.

On a toutefois appris que Rheinmetall avait doublé ses effectifs sur le site d'Oerlikon au cours de l'année 2025, c'est-à-dire pendant la campagne de lobbying menée par Swissmem au Parlement. C'est précisément la menace de suppression de ces postes que Swissmem et Rheinmetall vont agiter pendant la campagne référendaire. Cette stratégie consistant à embaucher des travailleurs-euses pour pouvoir ensuite menacer de les licencier témoigne d'un mépris total envers les salarié-e-s et leurs moyens de subsistance.

« IL FAUT RENFORCER L'INDUSTRIE SUISSE DE L'ARMEMENT AFIN DE GARANTIR L'ÉQUIPEMENT DE L'ARMÉE EN MATÉRIEL DE GUERRE ET, PAR LÀ MÊME, LA SÉCURITÉ DE LA SUISSE »

Premièrement, l'armement de l'armée n'est assuré que partiellement par des entreprises d'armement suisses. Ainsi, les F/A-18 ont par exemple été produits par McDonnell Douglas et Boeing, et les F-35 déjà commandés seront livrés, dans un avenir imprévisible, par Lockheed Martin, deux entreprises américaines. À l'exception de Ruag, les entreprises « suisses » appartiennent depuis longtemps à des groupes étrangers : Mowag, qui fabrique des chars pour l'armée, appartient au groupe américain General Dynamics ; SwissP, fabricant de munitions, appartient à l'italien Beretta.

Des questions fondamentales se posent également en matière de sécurité. Swissmem écrit que la nouvelle loi simplifierait avant tout les livraisons vers les pays de l'annexe 2, qui sont déjà les principaux acheteurs. Mais alors pourquoi les commandes augmenteraient-elles ? C'est pour cela que l'interdiction de réexportation a été levée, afin que chaque pays puisse revendre les armes à sa guise. L'objectif est que les armes

suisses soient utilisées directement là où elles ont été conçues pour l'être : dans les guerres et sous des régimes répressifs. La demande augmenterait donc.

Ainsi, si cette loi était adoptée, l'industrie suisse serait encore davantage complice de crimes et de violations des droits humains. De plus, l'industrie de l'armement contribuerait encore davantage à l'insécurité internationale, qui n'épargnera pas la Suisse. Non seulement

Swissmem s'en moque, mais elle affirme sans détour pouvoir garantir la sécurité de la Suisse grâce à l'armée, alors que le monde est en proie à des conflits armés.

Conclusion : l'argumentation de Swissmem regorge de contradictions, voire de fausses déclarations et d'informations trompeuses. C'est à nous de ramener le débat sur le terrain des faits afin de remporter le référendum.

NEUTRALITÉ

La Suisse entre neutralité de voutour et neutralité du portefeuille

La Suisse ne fait pas la guerre. Mais elle l'alimente, au profit de quelques-uns. JO LANG

Le 20 février 1917, dans la troisième année de la guerre, le Conseil fédéral fait un constat lors de sa séance ordinaire. « Peu à peu, une grande partie de l'industrie suisse des machines s'est transformée en véritable industrie de guerre. » Les deux camps passent alors « d'énormes commandes en Suisse ». La discussion est déclenchée par une demande visant à « interdire l'exportation depuis la Suisse de projectiles, de pièces de projectiles, de détonateurs et de leurs composants ». Sans cette interdiction, la Suisse contribuerait « à prolonger la guerre ». Deux ans plus tôt déjà, un Zurichois mettait en garde contre une « neutralité de voutour ». Celle-ci misait sur le fait que l'Allemagne et la France finiraient par « se vider de leur sang à parts égales ».

LES SCANDALES BÜHRLE

Une grande partie de la bourgeoisie suisse profite aussi massivement de la Seconde Guerre mondiale. Mais cette fois, les affaires se font essentiellement au bénéfice des puissances fascistes de l'Axe. Dans son rapport final de 2002 sur « La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale », la Commission Bergier dresse le bilan. Entre 1940 et 1944, les exportations d'armes, de munitions et de détonateurs atteignent environ 980 millions de francs. Elles représentent 13,8 % de l'ensemble des exportations de marchandises. Sur ce montant, 606 millions vont à l'Allemagne nazie et 204 millions aux autres puissances de l'Axe. Sur les 180 millions restants, la moitié revient à des pays neutres favorables à l'Allemagne. L'autre moitié va aux Alliés, qui se battent aussi pour notre liberté. Le principal bénéficiaire est l'industriel zurichois Emil Georg Bührle. Entre 1938 et 1945, sa fortune passe de 8 à 162 millions de francs.

Vingt-cinq ans plus tard, son fils Dieter est impliqué dans l'un des plus grands scandales

de l'histoire suisse contemporaine. Grâce à de fausses déclarations de non-réexportation, il vend des canons officiellement destinés à l'Éthiopie. En réalité, ils partent au Nigeria, alors sous embargo. Entre 1967 et 1970, ce pays riche en pétrole mène une guerre extrêmement brutale contre la minorité biafraise. Celle-ci reçoit notamment une aide humanitaire venue de Suisse. Des canons suisses tirent ainsi sur des avions de la Croix-Rouge. On découvre également que des livraisons prétendument destinées à la France, à la Belgique et à d'autres pays ont largement fini en Afrique du Sud. Or, le Conseil fédéral avait décrété en 1963 une interdiction d'exportation vers le régime d'apartheid.

En novembre 1970, Bührle et trois de ses employés écoperent seulement de peines de prison avec sursis. Une initiative populaire visant à interdire les exportations d'armes est déposée au même moment. En septembre 1972, elle échoue de justesse, avec 49,7 % de oui. Sans l'adoption de la première loi sur le matériel de guerre (LFMG), trois mois avant le scrutin, elle aurait obtenu la double majorité du peuple et des cantons. En 1977, Bührle accuse la LFMG « d'affaiblir l'industrie suisse de l'armement et, par conséquent, la défense nationale ».

LOIN DEVANT : RHEINMETALL ET GENERAL DYNAMICS

Aujourd'hui, Rheinmetall reprend exactement le même refrain. Le groupe allemand a racheté l'entreprise Bührle en 2000. Selon le rapport sur l'armement publié par la WOZ en septembre 2025, Rheinmetall est de très loin le premier exportateur « suisse » d'armes. Entre 2015 et 2024, le groupe a exporté pour 8,14 milliards de francs de matériel de guerre. L'américain General Dynamics arrive en deuxième position, avec 5,13 milliards. Le groupe avait racheté l'entreprise thurgovienne Mowag en 2003. Rheinmetall Waffen Munition (RWM) complète le podium suisse, avec 1,8 milliard de francs. Lorsque Bührle, encore suisse à l'époque, invoquait la « défense nationale », l'argument était mensonger. Mais au moins, il n'était pas ridicule.

L'industrie suisse de l'armement n'emploie aujourd'hui plus qu'environ 7000 personnes. Cela représente 1,3 emploi sur mille dans le pays. La Suisse pourrait donc très facilement renoncer aux exportations d'armes et rendre ainsi un grand service à la paix. Il suffit pour cela d'un non responsable envers le monde et dicté par la raison à cette pitoyable mentalité de voutour.



Le référendum sur le matériel de guerre a été soumis au printemps 2026.

INTERNATIONAL

CONSÉQUENCES DES EXPORTATIONS D'ARMES DANS LE MONDE

La très rentable guerre contre la migration

L'industrie de l'armement est non seulement responsable de déplacements de population, mais elle profite également des tentatives de verrouiller l'accès au territoire européen. Ce qui a son tour renforce le discours de l'extrême droite. Toute tentative de limiter ses possibilités d'enrichissement est impérativement à saisir.

SOPHIE GUIGNARD, SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Un rapport du Transnational Institute de 2021[1] expose en termes très clairs le lien direct entre les exportations d'armes manufacturées en Europe et les déplacements de population. Le rapport montre que ces armes, loin de défendre les populations ou d'améliorer la sécurité, servent plutôt à déstabiliser des régions ou des pays entiers. La Suisse n'est pas en reste. Malgré les législations en vigueur, des Pilatus ont été vus en main des Talibans et des grenades RUAG ont servi aux groupes jihadistes en Syrie.

L'industrie de l'armement a donc une responsabilité manifeste dans les flux migratoires. Mais elle profite également d'une autre guerre, dont les victimes civiles ne se comptent plus: la guerre contre la migration.

Il n'existe pratiquement plus de voie sûre pour demander l'asile sur le continent européen. Les personnes sont donc contraintes à prendre des routes dangereuses : la Méditerranée, le désert du Niger, ou encore la route des Balkans. Elles y sont appréhendées par des autorités coordonnées par Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et garde-côtes. La Suisse verse chaque année des dizaines de millions à Frontex, et elle versera quelque 323 millions d'ici 2027 (dont 160 déjà versés depuis 2024) au fonds pour la gestion intégrée des frontières des États Schengen. Elle participe ainsi largement à la militarisation des frontières. Frontex traite de manière intransparente avec les plus grands

marchands d'armes mondiaux.

Sur le territoire suisse, le complexe militaro-industriel de guerre contre la migration s'étend jusque dans l'intimité des personnes en fuite. Dans plusieurs régions de Suisse, le mandat d'encadrement et d'hébergement est confié à l'entreprise privée à but lucratif ORS. Elle a été rachetée en 2022 par Serco, un grand groupe international spécialisé dans des services aux États et aux groupes paramilitaires, couvrant les transports, la santé et la sécurité. Ce secteur de la sécurité inclut la gestion de prisons et de l'asile ainsi que la militarisation via des technologies et du matériel. Leur omniprésence sur le marché ainsi que leurs tarifs imbattables en raison d'économies de marge sur le personnel et les prestations en font un acteur incontournable. Au détriment des conditions de vie des personnes exilées, et au mépris de tout sens éthique.

De plus, les personnes fuyant des zones de conflit ou des régions déstabilisées n'obtiennent en règle générale pas l'asile, mais un statut de protection provisoire. En Suisse cela concerne aussi les déserteurs. Ce statut est précaire, il limite l'aide sociale, le choix du domicile et le regroupement familial. L'asile est réservé aux persécutions individuelles, et politique. En ne considérant pas le danger créé par les exportations d'armes européennes comme une persécution politique, on évite de reconnaître la responsabilité des États dans les conflits.



Sophie Guignard, Solidarité sans frontières

Les différences arbitraires faites entre les motifs de fuite, les conditions de vie indignes et la précarité dans laquelle sont contraintes de vivre les personnes exilées nourrissent à leur tour le discours des extrêmes droites. Montrer la migration comme une menace ou un abus leur permet de présenter leurs programmes xénophobes comme la solution aux problèmes de société. Et d'occulter leurs liens pourtant historiques et documentés avec les grandes fortunes industrielles ou financières.

C'est pour cela que la liberté de mouvement doit être comprise comme un impératif de justice. Pour que cessent les guerres, celle contre la migration doit aussi cesser. Non seulement pour exiger le droit à une vie digne pour tous les êtres humains, mais aussi pour exiger des responsables et profiteurs des guerres qu'ils prennent leurs responsabilités. La flexibilisation de la régulation actuelle du commerce d'armes est peut-être le seul dernier pas que la Suisse ne

franchit pas dans la guerre contre la migration. C'est encore largement insuffisant, mais il faut le défendre.

[1] <https://www.tni.org/en/publication/smoking-guns>



Le GSsA, le PS et les Verts s'unissent contre l'assouplissement de la loi sur le matériel de guerre. Photo : Moyra Strub, PSS

SÉCURITÉ FÉMINISTE

La sécurité, pour qui ? Dire non à la LFMG est un devoir féministe

La nouvelle loi sur le matériel de guerre (LFMG) est censée renforcer la sécurité de la Suisse. Mais qui définit ce que signifie la sécurité ? L'agenda Femmes, paix et sécurité apporte un autre éclairage. Il montre à quel point l'assouplissement de la LFMG est incompatible avec une conception féministe de la paix.

NATALINA HALLER, FRIEDA

L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 2000, est le fruit de décennies de mobilisation de la société civile. L'agenda FPS qui en découle est aujourd'hui une référence centrale de la politique féministe de paix.

Il défend une conception de la sécurité centrée sur les conséquences des conflits pour les populations, plutôt que sur les capacités militaires. Avec désormais dix résolutions et des plans de mise en œuvre dans 116 États, dont la Suisse, l'agenda FPS repose sur quatre piliers : prévention, protection, participation, ainsi qu'aide d'urgence et reconstruction.

1. PRÉVENTION

Prévenir les conflits, c'est renforcer les droits des femmes et les initiatives locales en faveur de la paix. C'est aussi combattre les causes structurelles de la violence. Une politique féministe de paix mise sur l'égalité, la justice de genre et la démilitarisation.

La nouvelle LFMG prend le chemin inverse. Elle renforce l'industrie de l'armement au nom de la sécurité nationale. Mais les armes ne s'attaquent pas aux causes des conflits. Elles favorisent leur escalade.

2. PROTECTION

Quelque 676 millions de femmes et de filles vivent dans des régions en conflit. Les violences sexuelles, la faim, les attaques contre les infrastructures de santé et le manque d'accès à l'éducation les touchent particulièrement. Les armes de guerre sont aussi de plus en plus utilisées dans des zones habitées. Les obus non explosés continuent d'y menacer la population bien après la fin des combats.

L'agenda FPS engage les États à protéger les personnes touchées. Une politique qui facilite les exportations d'armes vers des régions en guerre va à l'encontre de cet engagement.

3. PARTICIPATION

L'agenda FPS exige que les expériences des femmes contribuent à définir les priorités de la politique de paix. Les accords de paix sont plus durables lorsque les femmes participent aux négociations. À l'inverse, l'absence de prévention et de protection entrave leur participation aux décisions.

La révision de la LFMG a été adoptée dans un contexte dominé par une conception militaire de la sécurité et par les intérêts de l'industrie de l'armement. Les autres perspectives sont restées sous-représentées dans les débats parlementaires.

La nouvelle LFMG contrevient donc au principe de participation de l'agenda FPS. Non seulement par ses conséquences, mais déjà par le processus politique qui a conduit à son adoption.

4. AIDE D'URGENCE & RECONSTRUCTION

L'aide d'urgence et la reconstruction doivent tenir compte des besoins des femmes et des filles. Elles doivent aussi renforcer les structures locales et prévenir de nouvelles violences.

Les exportations d'armes répondent au contraire à une logique de réarmement. Alors que les dépenses de l'armée doivent atteindre 1 % du produit intérieur brut d'ici 2032, dans le même temps, des fonds retirés à la coopération au dé-

veloppement sont réaffectés à l'aide humanitaire. Les moyens destinés au développement à long terme servent ainsi à gérer des crises qui ont déjà dégénéré.

Prendre au sérieux l'aide d'urgence et la reconstruction, c'est investir dans la prévention, la protection et le développement durable. Pas dans l'économie de guerre.

LA PAIX NE NAÎT PAS DES EXPORTATIONS D'ARMES

La révision de la LFMG sape la politique de sécurité à laquelle la Suisse s'est engagée dans le cadre de l'agenda FPS. La loi privilégie les intérêts militaires et économiques. La politique féministe de paix, elle, place la sécurité humaine au centre. Cela signifie prévenir et résoudre les conflits sans violence, réduire les inégalités et protéger les victimes de violences, en particulier les femmes et les filles.

La nouvelle LFMG est incompatible avec cette approche. Voter non est un devoir féministe.



Natalina Haller, Frieda

PERSPECTIVE DE L'EGLISE

Les exportations d'armes sous un angle féministe et théologique

« Selon la volonté de Dieu, la guerre ne doit pas exister. » Cette phrase est l'une des déclarations œcuméniques les plus connues du christianisme mondial. Elle a été formulée en 1948 à Amsterdam, lors de la première Assemblée du Conseil œcuménique des Églises. Face aux souffrances incommensurables causées par les guerres mondiales, elle lançait un appel à la paix qui reste central dans les milieux ecclésiaux.

ESTHER GISLER FISCHER, NEUE WEGE

Malheureusement, les Églises de notre pays sont aujourd'hui de piètres gardiennes de ce message. Face à leur perte d'influence dans la société, elles présentent le réarmement et le militarisme comme des nécessités incontournables. Elles renoncent ainsi au potentiel critique de l'Évangile. Seules les Églises pacifistes issues des traditions anabaptiste, mennonite et quaker continuent de brandir le drapeau blanc du pacifisme. Une image qui rappelle Max Daetwyler, l'homme au drapeau blanc, partisan résolu de la non-violence et figure mondialement connue du pacifisme. Ces Églises continuent de défendre des stratégies non violentes de défense sociale. Pour le théologien et psychanalyste Eugen Drewermann, la vision du « Royaume de Dieu » évoquée par Jésus de Nazareth dans le Sermon sur la montagne marque « un nouveau départ, en rupture radicale avec la guerre et la violence. Elle représente l'avènement de cette paix et de cette non-violence auxquelles aspirent au fond tous les êtres humains, tant que la peur ne les emporte pas dans son tourbillon. »

D'un point de vue féministe, les exportations d'armes sont elles aussi problématiques. En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 1325. Celle-ci fonde l'agenda « Femmes, paix et sécurité » (FPS). Cette résolution est le fruit de l'engagement mondial de militantes pour la paix et de la société civile. Elle renforce et élargit ainsi le champ d'application et les dispositions des accords internationaux en matière de protection, de participation et d'égalité de genre. Parmi eux figurent la Convention de l'ONU sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention d'Istanbul et les objectifs 5 et 16 de l'Agenda 2030.

Les exportations de matériel de guerre constituent une préoccupation majeure de l'agenda FPS. Elles sont directement liées aux violations des droits humains, et en particulier des droits des femmes. Les entreprises suisses participent elles aussi activement au commerce des armes. En 2020, la Suisse a exporté pour 901,2 millions de francs de matériel de guerre et occupait ainsi le 14e rang mondial des exportateurs d'armes. Cette statistique ne comprend pas certains biens militaires ni les biens à double usage. En les incluant, les exportations atteignent 3,8 milliards de francs. Les armes ne font que prolonger les guerres et mettent en danger la société civile. Leur disponibilité s'accompagne notamment d'une hausse des violences domestiques commises avec des armes à feu.

Louise Schneider, figure historique du GSsA, socialiste religieuse et « pacifiste au grand cœur et au verbe haut », avait inscrit en 2017 à la bombe sur une palissade de chantier de la Banque natio-

nale suisse : « L'argent pour les armes tue. » Son engagement puisait alors, comme aujourd'hui encore, dans la force subversive du message biblique. Et tout particulièrement dans le Sermon sur la montagne, manifeste pacifiste du Nazaréen :



Esther Gisler Fischer, Neue Wege

« Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux ! »

Heureux les affligés, car ils seront consolés !

Heureux les débonnaires, car ils hériteront la terre !

Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés !

Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde !

Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu !

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu !

Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux !

Heureux serez-vous, lorsqu'on vous outragera, qu'on vous persécutera et qu'on dira faussement de vous toute sorte de mal, à cause de moi. »

ÉCONOMIE

MARCHÉ DU TRAVAIL

Des armes aux technologies d'avenir

Lorsqu'il est question d'exportations de matériel de guerre, un argument revient sans cesse : celui de l'emploi. Si la Suisse impose des règles trop strictes, nous dit-on, les entreprises du secteur perdront des commandes, des emplois et des compétences spécialisées. Cet argument est compréhensible, surtout pour les personnes qui travaillent dans l'industrie. Mais il s'agit aussi de fixer des priorités : voulons-nous investir dans la guerre ou dans ce qui contribue à un avenir meilleur ? GIULIA PETRALLI, SSP

Le référendum contre l'assouplissement des règles d'exportation du matériel de guerre n'est pas dirigé contre le personnel de l'industrie. Au contraire, il permet de rappeler que la politique industrielle ne doit pas faire passer les profits des entreprises avant toute autre considération.

La modification de la loi sur le matériel de guerre, adoptée par le Parlement fin 2025, vise aussi à soutenir l'industrie suisse de l'armement. Les nouvelles règles faciliteraient les exportations vers des pays impliqués dans des conflits ou responsables de graves violations des droits humains. Dans de nombreux cas, elles permettraient aussi de supprimer le contrôle sur la réexportation des armes.

La Suisse dispose de compétences industrielles, technologiques et scientifiques de très haut niveau. Les personnes actives dans ce secteur possèdent des qualifications et une expérience qui

ne doivent pas nécessairement servir à produire des systèmes d'armes pour les marchés internationaux. Ces compétences devraient plutôt être orientées vers des productions utiles à la société, tout en garantissant des emplois de qualité.

De nombreuses technologies développées dans les domaines de la sécurité et de la défense ont des applications civiles. Les biens à double usage comprennent des machines, des équipements techniques et d'autres produits pouvant servir aussi bien à des fins militaires que civiles. Selon le SECO, ce secteur représente au total quelque 137 000 emplois, en incluant les emplois indirects et les activités civiles des entreprises.

Une politique industrielle tournée vers l'avenir devrait soutenir la recherche, l'innovation et la reconversion vers des productions civiles utiles à la population. Les possibilités sont nombreuses : protection contre les catastrophes, cybersécu-

rité, technologies environnementales, mobilité, robotique ou encore recherche spatiale. Cette politique devrait aussi accompagner le personnel dans ces transformations. Elle doit garantir la formation continue, la reconversion professionnelle et des conditions de travail dignes.

Un autre aspect doit être pris en compte. Plus une entreprise dépend de ses exportations vers les marchés internationaux de l'armement, plus son personnel dépend lui aussi des logiques de ces marchés. Or, par nature, celui-ci dépend des guerres, des tensions géopolitiques et de décisions gouvernementales sur lesquelles la Suisse n'a aucune prise.



Giulia Petralli, SSP

La protection des emplois ne doit donc pas servir de prétexte pour affaiblir les contrôles démocratiques et abaisser les normes. D'autant plus que la modification de la loi renforcerait les pouvoirs du Conseil fédéral. Celui-ci pourrait accorder des dérogations aux règles d'exportation, réduisant ainsi le contrôle du Parlement et de la population.

Il est inacceptable que, pour sauver un emploi, il faille accepter qu'un produit fabriqué en Suisse puisse finir dans une guerre civile sans contrôle adéquat. Ou entre les mains d'un régime qui viole systématiquement les droits humains. C'est une fausse alternative.

La paix et l'emploi ne s'opposent pas. Une société véritablement sûre doit investir dans les personnes, les compétences et la formation. Elle doit aussi investir dans une économie capable de créer de la prospérité sans dépendre de l'instabilité et de la guerre.

Soutenir le référendum, c'est donc aussi défendre une autre conception de la politique industrielle. Une politique qui ne demande pas au personnel de payer le prix des choix de l'industrie, mais qui place son avenir au centre.

Car l'emploi ne doit pas devenir une arme pour justifier la vente d'autres armes.

DES ARMES SUISSES POUR LE GÉNOCIDE À GAZA ?

De la tragédie à la farce : la Suisse, le TCA et le génocide à Gaza

« Ernesto Che Guevara fut assassiné à Higuera (Bolivie) par un fusil d'assaut suisse. Les Rangers boliviens avaient été équipés en 1966 par Sig-Schaffhouse, en vertu de l'accord Barrientos/Sig ratifié par le Conseil fédéral. (...) La farce de la pseudo-neutralité helvétique m'a toujours rempli d'un étonnement profond. Au parlement, je ne me lasse jamais d'écouter les interminables discours du président de la Confédération sur « l'interdépendance » et la « solidarité » entre les peuples. Ils ont l'irréalité poétique des mensonges par ignorance ou naïveté. Malheureusement, ces mensonges tuent. » J'EXTRAIT DE « UNE SUISSE AU DESSUS DE TOUT SOUPÇON » DE JEAN ZIEGLER, ARTICLE DE BDS SUISSE

Dans le 18ème Brumaire de Louis Bonaparte, Karl Marx remarquait comment l'histoire se répète deux fois, la première comme tragédie et la deuxième comme farce.

Cette maxime très connue pourrait bien caractériser les relations plus récentes en matière d'armements entre la Suisse et Israël. Pour comprendre ce lien, il faut revenir à 2013, année charnière pour deux raisons opposées. En 2013 l'assemblée générale de l'ONU (Suisse comprise) adopte le traité sur le commerce des armes (TCA), traité qui engage les États, avant de procéder à tout commerce, d'évaluer le risque que les armes visées contribuent à la réalisation de crimes de guerre. La même année, le département de la défense suisse de Ueli Maurer signe avec son homonyme israélien Ehud Barak une déclaration d'intention qui pérennise et formalise le dialogue stratégique entre les deux armées. Ce document prévoit des groupes de travail annuels, des échanges entre délégations ainsi qu'une coopération technologique de fond.

Tout en arguant les bien-fondés de l'opération et sa cohérence vis-à-vis de la neutralité suisse, la Confédération se lie structurellement à la machine de guerre israélienne, à un moment où le monde essaye (ne serait-ce que sur le papier) de se doter d'un instrument pour limiter l'ampleur des crimes de guerre. Ces belles intentions seront

noyées, moins d'un an plus tard, dans l'«opération Bordure protectrice» et ses milliers de morts civils.

13 ans plus tard nous sommes en pleine farce, sans avoir rien perdu des éléments tragiques de ces relations. Entre le dernier trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024, c'est-à-dire au même moment où la CIJ qualifiait de plausible l'existence d'un génocide perpétré à Gaza, les exportations de biens suisses à double usage vers Israël passaient de 238'000 à 6 millions de francs. En plein génocide, la Suisse multiplie donc par 25 les bénéfices de son commerce de guerre.

Aujourd'hui, alors que les États membres des Nations Unies se rassemblent à Genève, du 24 au 28 août 2026, pour la 12^e Conférence des Parties du TCA, le pays dépositaire des conventions éponymes est en train de discuter de l'affaiblissement de sa propre loi sur le matériel de guerre.

Pour des mouvements comme BDS et le GSSA, mais plus simplement du point de vue du droit international, le transfert de matériel militaire vers Israël ne relève pas simplement d'un débat politique : il est manifestement illégal. À la lumière des obligations découlant du TCA, un embargo militaire complet constitue une obligation juridique pour les États concernés.

À l'heure où la société civile et les mou-

vements syndicaux en Italie, en Grèce et en Espagne se livrent à des grèves et aux blocages physiques des containers remplis d'armes à destination d'Israël, alors que certains pays complices commencent timidement à prendre des mesures allant dans le sens d'une réduction de leurs exports de guerre, la Suisse entreprend le chemin inverse.

Dans les années 70, le regretté Jean Ziegler nous parlait des mensonges dites par ignorance ou naïveté. Aujourd'hui, après avoir assisté au premier génocide en live streaming de l'histoire, «ne pas savoir» n'est plus une option. La collusion entre Washington et Tel-Aviv dans la chaîne d'approvisionnement des armes est un fait documenté et pas une opinion.

En abolissant la clause de non-réexportation

du matériel de guerre en direction des USA, la Confédération pourrait se retrouver demain encore plus complice du génocide en cours. L'aboutissement du référendum devient donc un impératif moral autant que politique.

Nous faisons donc appel à la population, faute de dirigeants à la hauteur, pour commencer à mettre des petits bâtons dans les roues de l'alliance meurtrière USA-Israël. Car, pour le dire une dernière fois avec Jean : «Les hommes qui la gouvernent [la Suisse ndr] (...) sont des technocrates de la plus belle espèce : intelligents, brillants, capables, disposant d'amitiés sûres dans toutes les chancelleries importantes du monde, négociateurs hors pair, mais dépourvus de toute velléité critique face à l'oligarchie impérialiste ou à la politique américaine.»



HISTOIRE PARLEMENTAIRE

De la correction au démantèlement : l'Ukraine comme prétexte pour assouplir les exportations de matériel de guerre

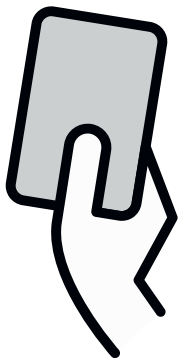
Marionna Schlatter, conseillère nationale et membre de la Commission de la politique de sécurité (CPS) de 2019 à 2025, s'entretient avec Anna-Béatrice Schmaltz, conseillère nationale et membre de la CPS depuis 2026. MARIONNA SCHLATTER ET ANNA-BÉATRICE SCHMALTZ

ANNA: En novembre, nous voterons sur une modification de la loi qui revient sur ce qu'avait obtenu l'« initiative correctrice ». Revenons brièvement en 2019. Tu venais d'entrer au Parlement et à la Commission de la politique de sécurité.

MARIONNA: L'initiative correctrice a été déposée à l'été 2019, après seulement six mois de récolte de signatures. Elle s'inscrivait dans un contexte bien précis. Après 2006, le Conseil fédéral a progressivement assoupli les règles régissant les exportations de matériel de guerre suisse. Il a d'abord autorisé les exportations vers des États en conflit. Dès 2014, elles sont même devenues possibles vers des pays qui violent les droits humains « systématiquement et gravement ». Il suffisait que le risque d'utilisation des armes à cette fin soit jugé « faible ». Nouvel assouplissement en 2016 : les exportations vers des pays impliqués dans un conflit armé sont autorisées si celui-ci ne se déroule pas sur leur territoire. Comme si les armes s'arrêtaient aux frontières ! Puis les images sont apparues dans les journaux : des armes suisses en Syrie, en Libye et au Yémen. C'est à ce moment qu'une large alliance, des Vert-e-s au PBD, a dit : cela ne peut plus continuer ainsi.

ANNA: À l'époque, une majorité du Parlement soutenait des règles plus strictes. Aujourd'hui, c'est inimaginable. L'initiative a finalement pu être retirée en 2021.

MARIONNA: Oui. En 2021, cela ressemblait à une victoire. Le contre-projet inscrivait les critères d'autorisation dans la loi plutôt que dans l'ordonnance. Une clause dérogatoire en faveur du Conseil fédéral a en outre été rejetée au Conseil national par 96 voix contre 91. L'alliance a donc retiré l'initiative. C'était une victoire d'étape, mais sur des bases fragiles. L'attaque russe contre l'Ukraine, puis les élections de 2023, ont changé les rapports de force. Anna, tu sièges à la CPS depuis cette année. Quels arguments entends-tu en faveur de l'assouplissement ?



ANNA: Il y a par exemple l'argument de politique industrielle. L'industrie suisse de l'armement emploie quelques milliers de personnes et les exportations d'armes permettent de gagner beaucoup d'argent. Mais on en parle rarement. L'argument avancé le plus souvent est celui de l'autonomie en matière de sécurité. Disposer de sa propre industrie de l'armement permettrait de ne pas dépendre d'autres États pour ses acquisitions.

MARIONNA: C'est le mythe de la neutralité armée, comme si la Suisse pouvait assurer seule sa défense. Il est assez ironique que l'UDC brandisse constamment cet argument. C'est aussi le parti qui fait tout pour empêcher la Suisse de stabiliser ses relations avec ses partenaires européens. Et cela m'agace de voir la guerre en Ukraine servir de prétexte à cette « Lex industrie de l'armement » !

ANNA: Une question serait pourtant légitime : la Suisse doit-elle autoriser des États tiers à réexporter vers l'Ukraine des armes achetées chez nous ? C'est un véritable débat sur la neutralité et le droit international. Il mérite d'être mené, avec des arguments de part et d'autre. Mais un élément est révélateur : même avec cet assouplissement, les livraisons directes d'armes à l'Ukraine resteront interdites. La loi sur laquelle nous votons ne règle donc même pas la question qui était censée être à son origine.



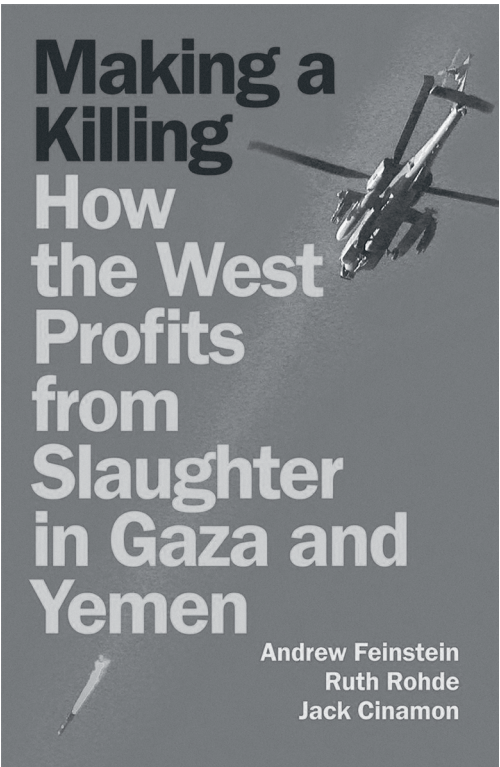
À gauche : Anna-Béatrice Schmaltz, à droite : Marionna Schlatter

MARIONNA: Entre 2023 et 2025, les négociations ont en réalité porté sur tout autre chose : accorder au Conseil fédéral une compétence générale pour déroger aux règles, sans aucun lien nécessaire avec l'Ukraine. La motion initiale de la CPS du Conseil des États, déposée en 2023, reprenait presque mot pour mot ce que nous avons réussi à empêcher en 2021 lors du débat sur l'initiative correctrice. La guerre en Ukraine a été le déclencheur politique qui a soudain permis de réunir une majorité en faveur d'un assouplissement réclamé depuis des années par l'industrie de l'armement.

ANNA: La Suisse devrait renoncer par principe aux exportations de matériel de guerre. On ne peut pas prêcher le respect du droit international tout en gagnant de l'argent lorsqu'il est violé. J'espère que la population le verra de la même manière !

CRITIQUE DE LIVRE

Making a Killing : comment l'Occident profite des massacres à Gaza et au Yémen



L'objectif affiché de la modification de la loi sur le matériel de guerre est d'intégrer encore davantage les entreprises d'armement suisses à l'industrie internationale de l'armement. Un nouveau livre montre en détail comment cette industrie profite des conflits et contribue à les attiser. ANDREAS WEIBEL

Shimaa a 33 ans. Lorsqu'une bombe frappe sa maison à Gaza, elle perd son mari, deux de ses trois enfants et son beau-père. De nombreux autres membres de sa famille, qui avaient trouvé refuge chez elle, sont également tués. Shimaa elle-même est grièvement blessée. Tous les hôpitaux étant débordés, ce sont ses proches qui la soignent.

Mohamed Yehia Muzayid vit à deux mille kilomètres de là, à Mastaba, au Yémen. Il travaillait comme balayeur au marché alimentaire local. Lorsque la première bombe tombe, il tente de venir en aide aux personnes blessées. Cinq minutes plus tard, une seconde bombe frappe. Il s'enfuit pour sauver sa vie.

Lors du bombardement du marché, l'aviation saoudienne tue 97 personnes qui ne participaient pas aux combats. Parmi elles, deux sœurs de Mohamed et leurs enfants.

Les ogives de 2000 livres qui ont frappé le marché de Mastaba étaient des bombes Mk-84 fabriquées aux États-Unis. La bombe qui a détruit la maison de Shimaa à Gaza était elle aussi de ce type.

Le Britannique Andrew Feinstein est l'un des experts les plus connus du commerce mondial des armes. Son livre The Shadow World: Inside the Global Arms Trade (Le monde de l'ombre : au cœur du commerce mondial des armes, titre non publié en français) est considéré comme une référence sur le sujet.

Avec Jack Cinamon et Ruth Rohde, il publie Making a Killing: How the West Profits From Slaughter in Gaza and Yemen (Faire fortune : comment l'Occident profite des massacres à Gaza et au Yémen, titre non publié en français). Le livre dévoile les réseaux cachés qui relient l'Occident aux destructions brutales causées par les guerres au Moyen-Orient.

LE RÔLE DE LA SUISSE

À partir de témoignages recueillis directement sur le terrain, le livre suit la trace de l'argent du sang qui transite par Londres, Washington et les capitales européennes. Il retrace aussi le parcours des armes qui sèment la violence et la souffrance au Yémen et dans la bande de Gaza. Cette enquête minutieuse montre comment des gouvernements occidentaux enfreignent systé-

matiquement leurs propres lois pour alimenter des génocides. Elle décrit aussi un système de portes tournantes qui permet à des responsables politiques, militaires et économiques de s'enrichir tout en sapant le droit international.

La Suisse n'occupe pas une place centrale dans le livre. Elle est néanmoins impliquée de différentes manières, notamment par des services logistiques et financiers. Elle fournit également des biens à double usage, comme des antennes. Pour l'heure, la loi sur le matériel de guerre interdit encore les livraisons d'armes suisses aux belligérants au Moyen-Orient. Les certificats d'utilisateur final empêchent également les opérations de contournement. Mais l'industrie suisse de l'armement cherche depuis longtemps à changer la donne. Elle veut s'intégrer davantage aux chaînes de production mondiales du matériel de guerre. Et ainsi profiter encore davantage de la guerre, de la mort et de la destruction.

À nous de faire barrage le 29 novembre.

Pour en savoir plus sur le livre : gsoa.ch/making-a-killing



Comment s'engager pour la campagne

Soutenez concrètement la campagne !

Une campagne demande de l'investissement,
et nous ne pourrions pas y arriver sans votre aide.
Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur
vous durant les prochains mois !

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse pauline@gssa.ch pour nous aider à rédiger des courriers de lectrices et lecteurs. Nous vous tiendrons au courant des articles de journaux régionaux et de grands titres, qui se prêtent bien à la rédaction de tels courriers.

Vous pouvez également envoyer de votre propre initiative des courriers au sujet de la loi sur le matériel de guerre aux rédactions et diffuser ainsi des arguments antimilitaristes ! Les journaux gratuits et les journaux régionaux, en particulier, touchent de nombreuses personnes qui, sans cela, n'auraient peut-être jamais pris connaissance de notre campagne.

Nous mettrons également sur pied des comités locaux, qui feront campagne dans leurs régions. Vous pouvez nous écrire à gssa@gssa.ch si cette perspective vous intéresse !

Sur notre site internet vous trouverez également d'autres manières de vous impliquer dans la campagne : mise sous pli de lettres, distribution de matériel ou encore aide sur les réseaux sociaux, toute aide est bienvenue. Si vous avez des propositions, des idées de recherches ou d'autres ressources à disposition, nous sommes évidemment à l'écoute - une campagne est un investissement collectif, et ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à empêcher le lobby de l'armement d'assouplir les règles d'exportation !



GREGOR, LE FUSIL CHANCEUX

